

Le profil des délinquants violents sous responsabilité fédérale

Le processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) du Service correctionnel du Canada permet une évaluation complète et détaillée de chaque délinquant au moment où il entre dans le système correctionnel fédéral². Le niveau de risque et les besoins des délinquants en liberté sous condition sont eux aussi systématiquement évalués et réévalués au moyen de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité³. Ces évaluations servent à établir le plan correctionnel de chaque délinquant, mais l'information qu'elles produisent peut aussi être utilisée pour établir un profil descriptif de la population de délinquants sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de violence.

Cet article porte sur les types d'infractions avec violence commises par les délinquants sous responsabilité fédérale, la situation (en incarcération ou en liberté sous condition) des délinquants qui les ont commises, le nombre d'admissions et de mises en liberté, la durée des peines, les taux de récidive, les antécédents criminels et les besoins des délinquants violents en liberté sous condition. Des comparaisons sont établies entre les délinquants violents et les autres délinquants, selon certaines caractéristiques des cas.

Situation actuelle

Selon les données figurant dans le Système de gestion des détenus (SGD) du Service correctionnel du Canada le 31 décembre 1996⁴, on comptait 4 553 délinquants condamnés pour homicide (20,1 %), 4 041 délinquants sexuels (17,9 %) et 7 418 délinquants condamnés pour vol qualifié (32,8 %). Il importe de noter qu'un délinquant peut apparaître dans le système pour plus d'une infraction. Par exemple, un délinquant ayant commis un homicide peut aussi avoir commis un vol qualifié. Malgré cela, ces chiffres sont encore inférieurs au nombre réel de délinquants violents car toutes les condamnations antérieures pour infraction avec violence (les condamnations à des peines de ressort provincial, notamment) ne figurent pas dans les systèmes informatiques actuels. Il n'est pas non plus tenu compte des cas où les antécédents d'infraction avec violence sont antérieurs à la mise en place des systèmes informatiques du Service.

Afin de vérifier l'exactitude des données fournies par les systèmes informatiques actuels pour ce qui est des principaux types d'infraction - homicide, infraction sexuelle et vol qualifié -, on a comparé les données sur les infractions du SGD à celles que fournissent les casiers judiciaires tenus par la Gendarmerie royale du Canada. En prenant pour échantillon un groupe de 6 419 délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté en 1992-1993, nous avons constaté que le nombre de délinquants coupables de ces types d'infraction était en réalité supérieur, de 0,3 % pour l'homicide, de 2,6 % pour l'infraction sexuelle et de 5,6 % pour le vol qualifié. Notons à ce propos que les antécédents relatifs à ces infractions sont maintenant consignés, sous la rubrique «Gravité du délit» à la section «Évaluation du risque criminel» de l'EID.

Population carcérale (effectif)

L'examen des données à la fin de 1996 a aussi permis de déterminer qu'il y avait parmi les délinquants incarcérés dans les pénitenciers fédéraux 3 002 auteurs d'homicide, 2 974 délinquants sexuels et 4 902 auteurs de vol qualifié. Les délinquants coupables d'homicide représentaient environ 22 % de la population carcérale fédérale, les auteurs de vol qualifié, 36 % et les délinquants sexuels, 22 %.

Ces délinquants se trouvaient pour environ un quart dans des établissements à sécurité maximale, pour près des deux tiers, dans des établissements à sécurité moyenne, et pour le reste, dans des établissements à sécurité minimale.

Population en liberté sous condition (effectif)

On comptait à la même date 1 551 auteurs d'homicide, 1 067 délinquants sexuels et 2 516 auteurs de vol qualifié en liberté sous condition. Ils représentaient respectivement 17 %, 12 % et 28 % de la population carcérale fédérale en liberté sous condition.

Quatre cinquièmes environ des auteurs d'homicide sous responsabilité fédérale en liberté sous condition bénéficiaient d'une libération conditionnelle totale; ce n'était le cas que d'un tiers des délinquants sexuels. Parmi les délinquants sexuels et les auteurs de vol qualifié en liberté sous condition, environ la moitié l'étaient en vertu d'une libération d'office.

Répartition par région

Parmi les régions du Service, l'Ontario et le Québec étaient celles qui comptaient le plus d'auteurs d'homicide, chacune abritant environ un quart (un peu plus de 50 % à elles deux) de la population de délinquants condamnés pour homicide. Cependant, si l'on tient compte de la proportion de délinquants sous responsabilité fédérale se trouvant dans chaque région, c'était l'Ontario qui venait en tête pour ce qui est des auteurs d'homicide.

Les régions des Prairies et de l'Ontario étaient celles qui comptaient le plus de délinquants sexuels, regroupant respectivement un tiers et un quart de cette population. Toutefois, les régions de l'Atlantique et des Prairies avaient une proportion un peu plus grande de délinquants sexuels par rapport à la proportion de leurs délinquants sous responsabilité fédérale.

C'est dans la région du Québec que se trouvait la majorité des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour vol qualifié.

Admissions de délinquants violents (mouvement)

Le tableau 1 montre qu'en 1996 on a enregistré un accroissement du nombre absolu d'auteurs d'homicide (7,8 %), de délinquants sexuels (7,5 %) et d'auteurs de vol qualifié (6,4 %) admis dans les pénitenciers fédéraux.

Tableau 1

Répartition régionale des délinquants violents sous responsabilité fédérale Population carcérale et admissions (1995-1996)					
Région	Population carcérale 1995 (effectif)	Admissions 1996 (Mouvement)	Population carcérale 1996 (effectif)	Rapport effectif-mouvement	Croissance
Atlantique					
Homicide	196	16	215	1:13:4	+9.7
Infr. sexuelle	321	89	308	1:3:5	-4.0
vol qualifié	334	189	393	1:2:1	+17.7
Québec					
Homicide	648	48	720	1:15:4	+11.1
Infr. sexuelle	493	163	521	1:3:2	+5.7
vol qualifié	1,633	650	1,731	1:2:7	+6.0
Ontario					
Homicide	858	64	918	1:14:3	+7.0
Infr. sexuelle	716	178	761	1:4:3	+6.3
vol qualifié	1,083	421	1,142	1:2:7	+5.4
Prairie					
Homicide	567	72	577	1:8:0	+1.8
Infr. sexuelle	819	339	954	1:2:8	+16.5
vol qualifié	911	483	960	1:2:0	+5.4
Pacifique					
Homicide	515	28	572	1:20:4	+11.1
Infr. sexuelle	417	102	430	1:4:2	+3.1
vol qualifié	645	268	676	1:2:5	+4.8
Total					
Homicide	2,784	228	3,002	1:13:2	+7.8
Infr. sexuelle	2,766	871	2,974	1:3:4	+7.5
vol qualifié	4,606	2,011	4,902	1:2:4	+6.4

La région de l'Atlantique est celle qui a connu la plus forte augmentation du nombre absolu de détenus condamnés pour vol qualifié (17,7 %), tandis que les régions du Québec et du Pacifique voyaient s'accroître le nombre de détenus condamnés pour homicide (de 11 % chacune) et que la région des Prairies connaissait la plus forte hausse du nombre de délinquants sexuels (16,5 %).

Si l'on examine le «rapport mouvement-effectif» (rapport entre le nombre d'admissions et la population carcérale) des différentes régions, on constate que la région du Pacifique est celle où le

nombre de détenus condamnés pour homicide est resté le plus grand par rapport aux admissions. Pour ce qui est des délinquants sexuels, ce sont les régions de l'Ontario et des Prairies qui se classent en tête. Dans toutes les régions, le taux d'admissions le plus important est celui des auteurs de vol qualifié.

Mises en liberté de délinquants violents (mouvement)

Comme le montre le tableau 2, tandis que le nombre d'auteurs d'homicide mis en liberté sous un régime de surveillance quelconque s'est accru de 1,1 % au cours de l'année 1996, le nombre de délinquants sexuels et d'auteurs de vol qualifié mis en liberté sous condition a diminué. Aucun délinquant dont la peine venait à expiration au moment de l'étude n'a été inclus dans le compte des mises en liberté. De ce fait, près d'un quart des mises en liberté de délinquants sexuels ne sont pas comprises dans les chiffres donnés.

Tableau 2

Répartition régionale des délinquants violents sous responsabilité fédérale en liberté sous condition et mises en liberté (1995-1996)					
Région	Population carcérale 1995 (effectif)	Admissions 1996 (Mouvement)	Population carcérale 1996 (effectif)	Rapport effectif-mouvement	Croissance
Atlantique					
Homicide	95	21	100	1:4:76	+5,3
Infr, sexuelle	161	85	152	1:1:79	-5,6
vol qualifié	133	167	151	1:0:90	+13,5
Québec					
Homicide	525	62	504	1:8:13	+4,0
Infr, sexuelle	253	174	247	1:1:42	-2,3
vol qualifié	1,103	790	1,007	1:1:27	-8,7
Ontario					
Homicide	423	72	427	1:5:93	+0,9
Infr, sexuelle	242	144	229	1:1:59	-5,4
vol qualifié	625	485	242	1:1:27	-1,1
Prairie					
Homicide	238	66	259	1:3:92	+8,8
Infr, sexuelle	168	198	285	1:1:44	0,0
vol qualifié	333	416	452	1:1:09	+13,3

Pacifique					
Homicide	253	40	261	1:6:52	+3,2
Infr, sexuelle	168	90	154	1:1:71	+8,3
vol qualifié	333	298	288	1:0:97	-13,5
Total					
Homicide	1,534	261	1,551	1:5:94	+1,1
Infr, sexuelle	1,109	691	1,067	1:1:54	-3,8
vol qualifié	2,593	2,156	2,516	1:1:17	-3,0

Les régions de l'Atlantique et des Prairies sont celles où le nombre de délinquants sexuels sous surveillance dans la collectivité s'est le plus accru, de 13,5 % et 13,3 % respectivement. Si l'on examine le rapport mouvement-effectif, on constate toutefois que c'est dans la région du Québec que la rétention d'auteurs d'homicide sous surveillance dans la collectivité a été la plus grande en 1996 par rapport au nombre de mises en liberté sous surveillance dans la collectivité. Encore une fois, c'est chez les auteurs de vol qualifié que le taux de rentrée dans le système correctionnel a été le plus élevé.

Durée de la peine

En 1996, la durée moyenne de la peine des délinquants admis dans un pénitencier fédéral était de près de sept ans pour ceux condamnés pour homicide (homicide involontaire seulement, à l'exclusion des condamnés à perpétuité et des cas de révocation). Comme on le voit au tableau 3, c'était près du double de la durée moyenne de la peine des délinquants condamnés pour infraction sexuelle ou pour vol qualifié.

En 1996 toujours, la durée moyenne de la peine, pour toutes les catégories de délinquants violents mis en liberté sous surveillance, était plus faible que pour leurs homologues à l'admission.

La durée moyenne de la peine des auteurs d'homicide, d'infraction sexuelle ou de vol qualifié en incarcération était supérieure à la durée moyenne de la peine des délinquants admis ou mis en liberté. De même, la durée moyenne de la peine des auteurs d'infraction sexuelle ou de vol qualifié était plus élevée dans le groupe des délinquants en incarcération que dans celui des délinquants en liberté sous condition. Fait intéressant, la durée moyenne de la peine était un peu plus faible pour les auteurs d'homicide en incarcération que pour les auteurs d'homicide en liberté sous condition.

Taux de récidive

Une étude de suivi, portant sur une période de trois ans⁵, qui concernait les délinquants sous responsabilité fédérale (6 419) mis en liberté au cours de l'exercice 1992-1993 a révélé que, sur 4 445 délinquants violents mis en liberté (70 % de l'échantillon), les deux cinquièmes environ ont été condamnés pour une nouvelle infraction criminelle et près d'un cinquième l'ont été pour un crime de violence.

Tableau 3

Durée moyenne de la peine (en années), selon le type de délinquants violents			
Population	Homicide (homicide involontaire)	Infr, sexuelle	Vol qualifié
Admissions	6,89	3,67	3,74
Mises en liberté	7,06	3,55	3,70
Pop, carcérale	9,32	6,43	8,32
Pop, en liberté sous condition	9,62	5,21	7,64

Les délinquants ayant des antécédents d'infraction avec violence sont, dans une proportion significative, plus susceptibles que les autres délinquants de retourner dans le système correctionnel fédéral (que ce soit pour de nouvelles infractions ou pour avoir manqué aux conditions de leur libération sous condition). Les délinquants violents ne sont pas plus susceptibles que les autres délinquants d'être réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction, mais ils sont plus susceptibles, dans une proportion significative, de retourner dans le système correctionnel fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction avec violence.

On parvient à des constatations similaires pour ce qui est de la nature des nouvelles condamnations. Bien que le taux de base des nouvelles condamnations pour homicide (0,7 %), pour infraction sexuelle (1,5 %) et pour vol qualifié (9,5 %) soit faible, une tendance se dégage. Parmi les délinquants mis en liberté, ceux qui ont des antécédents d'infraction avec violence sont nettement plus susceptibles que les autres d'être l'objet d'une condamnation pour homicide, infraction sexuelle ou vol qualifié. Ces constatations confirment des travaux antérieurs indiquant que des antécédents d'infraction avec violence constituent un bon prédicteur de la récidive violente.

Profil des délinquants condamnés pour infraction avec violence

Avec l'aide du processus EID, le personnel collecte et analyse, pour chaque délinquant, l'information concernant ses antécédents criminels et en matière de troubles mentaux, sa situation sociale et son niveau d'instruction, le risque criminel (notamment le nombre et la nature des condamnations et les antécédents correctionnels en tant qu'adolescent et en tant qu'adulte) et les besoins (notamment les antécédents en matière d'emploi, les relations familiales, la fréquentation de criminels, les dépendances, l'attitude). Les résultats de l'évaluation, qui aident à déterminer le placement en établissement et à établir le plan correctionnel, permettent en outre, selon la distribution de certaines variables, d'établir un profil détaillé de la population de délinquants.

En novembre 1994, le processus EID a été mis en oeuvre dans l'ensemble du Service correctionnel du

Canada. Deux ans plus tard, nous avons extrait des renseignements relatifs aux cas des évaluations initiales des délinquants contenues dans le SGD. Afin de faciliter l'analyse comparative, nous nous sommes concentrés sur les délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation initiale complète. (Un examen similaire a été effectué pour les délinquantes⁶.) Les résultats ainsi obtenus ont été généralisés à la population admise récemment (dans les deux dernières années).

Un peu plus de quatre cinquièmes des 6 403 délinquants sous responsabilité fédérale inclus dans l'étude avaient des antécédents d'infraction avec violence (infraction antérieure et/ou à l'origine de la peine actuelle). Pour un peu plus de deux tiers (68,2 %) des délinquants, l'infraction à l'origine de la peine actuelle était une infraction avec violence, tandis que pour un neuvième on ne signalait d'infraction de ce genre que dans le passé. Fait à noter, pour un quart des délinquant, on relevait des infractions avec violence à la fois dans le passé et à l'origine de la peine actuelle.

L'âge moyen à l'admission des délinquants violents était d'environ 34 ans. Le délinquant violent le plus âgé avait 80 ans, le plus jeune, 17 ans.

La majorité des délinquants violents (70 %) étaient de race blanche. Toutefois, on comptait parmi eux une proportion d'Autochtones (18 %) quelque peu supérieure à la proportion de délinquants autochtones parmi les délinquants sous responsabilité fédérale.

Antécédents criminels

Comme on l'a déjà mentionné, l'EID permet de recueillir des renseignements détaillés sur les antécédents criminels de chaque délinquant (comparutions devant les tribunaux pour adolescents et pour adultes), la gravité des infractions (genre de victimes et dommages infligés) et les antécédents de délinquance sexuelle. Le tableau 4 présente une comparaison, selon certaines variables relatives aux antécédents criminels, entre les délinquants ayant pour infraction actuelle (au moment de leur admission) une infraction avec violence ou une infraction sans violence. En ce qui concerne les rapports avec les tribunaux pour adolescents, nous n'avons constaté aucune différence significative entre les délinquants violents et les autres délinquants. En tant qu'adultes, toutefois, ces derniers sont, de manière significative, plus susceptibles que les délinquants violents d'avoir eu affaire au système de justice pénale. Comme il fallait s'y attendre, les délinquants admis à la suite d'une condamnation pour infraction avec violence ont plus de chances d'avoir des antécédents d'infraction avec violence.

Tableau 4

Antécédents criminels des délinquants violents des autres délinquants		
Variable	Délinquants violent (4,311)	Autres délinquants (1,703)

Antécédents de jeune contrevenant		
Infractions antérieures	43,2	41,5
Surveillance dans la collectivité	31,2	29,8
Garde en milieu ouvert	22,5	24,1
Garde en milieu fermé	24,7	26,0
Antécédents de délinquant adulte		
Infractions antérieures***	81,9	87,8
Surveillance dans la collectivité***	67,9	74,7
Peine(s) de ressort provincial***	67,6	76,8
Peine(s) de ressort fédéral***	27,1	33,9
Antécédents d'infractions avec violence		
Infraction(s) antérieure(s)***	62,1	40,0
Remarque: les nombres indicateurs peuvent varier légèrement; ***p<0,001		

Afin d'examiner les différences dans les antécédents criminels selon le type de délinquants violents, nous avons réparti l'échantillon de délinquants ayant des antécédents de violence soumis à l'EID en cinq groupes, selon le genre d'infraction : homicide, tentative de meurtre, infraction sexuelle, vol qualifié/voies de fait et autres infractions avec violence (voir le tableau 5).

Tableau 5

Antécédents criminels selon le type de délinquants violents					
Variable	Homicide (520)	Tentative de meurtre (116)	Infraction sexuelle(1 341)	Vol qualifié/ voies de fait (2 879)	Autre infr, avec violence (1 469)
Antécédents de jeune contrevenant					
Infractions antérieures	37,7%	35,7%	26,7%	50,8%	49,8%
Surveillance dans la collectivité	28,3%	25,7%	17,8%	38,2%	35,2%
Garde en milieu ouvert	19,9%	16,8%	11,2%	27,9%	26,7%
Garde en milieu fermé	18,1%	22,8%	12,7%	30,7%	30,2%
Antécédents de délinquant adulte					
Infractions antérieures***	73,3%	78,4%	75,9%	85,5%	83,1%

Surveillance dans la collectivité***	57,0%	63,8%	60,3%	72,7%	69,6%
Peine(s) de ressort provincial***	54,4%	55,2%	57,4%	73,6%	68,6%
Peine(s) de ressort fédéral***	21,3%	21,6%	18,8%	31,0%	30,2%
Antécédents d'infractions avec violence					
Infraction(s) antérieure(s)***	7,5%	1,8%	21,2%	55,5%	25,9%

Le tableau 5 montre que, parmi les délinquants sous responsabilité fédérale, les antécédents criminels des auteurs de vol qualifié/voies de fait et d'autres infractions avec violence sont comparables à ceux des délinquants non violents. Tandis que les auteurs d'homicide et de tentative de meurtre ont aussi commis des infractions antérieures, particulièrement en tant qu'adultes, ce sont eux qui ont à leur actif le moins d'infractions avec violence.

Besoins des délinquants en liberté sous condition

Le Service dispose d'un système automatisé permettant de suivre le niveau de risque et de besoins des délinquants dans la collectivité. Le SGD contient actuellement des données sur le niveau global de risque et de besoins et sur les différents besoins cernés qui ont été collectées depuis la mise en service de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité. Ces renseignements peuvent être extraits à n'importe quel moment et fournir ainsi des instantanés de la population en question.

Le tableau 6 présente un aperçu national des besoins des délinquants en liberté sous condition, établi pour 12 catégories de besoins (selon les cotations «besoin modéré d'amélioration» et «besoin manifeste d'amélioration»). On relève des écarts considérables entre les délinquants violents et les autres délinquants.

Tableau 6

Besoins des délinquants violents et des autres délinquants en liberté sous condition		
Catégorie de besoins	Délinquants violents (3 860)	Autres délinquants (3 114)
Aptitudes scolaires/professionnelles**	39,0%	42,2%
Situation en matière d'emploi*	46,2%	48,8%

Gestion financière***	38,2%	46,6%
Relations conjugales/familiales***	32,0%	27,8%
Fréquentations***	27,0%	38,4%
Logement ns	11,7%	12,2%
Stabilité comportementale/affective***	48,0%	38,3%
Consommation d'alcool ns	17,4%	16,9%
Consommation de drogue***	17,3%	20,9%
Aptitude mentale***	5,8%	3,5%
Santé***	19,5%	16,1%
Attitude générale ns	10,6%	11,5%
Remarque: *p<0,05, p<0,01, p<0,001, ns=non significatif		

On constate que les délinquants violents sont plus susceptibles de présenter des besoins dans les domaines des relations conjugales et familiales, de la stabilité comportementale ou affective, de l'aptitude mentale et de la santé, tandis que les autres délinquants ont des problèmes en ce qui concerne les aptitudes scolaires et professionnelles, l'emploi, la gestion financière, les fréquentations et la consommation de drogues. Il ne semble pas y avoir de différence statistiquement significative entre les délinquants violents et les autres délinquants pour ce qui est du logement, de la consommation d'alcool et de l'attitude.

Analyse

La capacité qu'a le Service d'établir des profils significatifs et exacts des délinquants ayant des antécédents de violence et des autres délinquants peut servir à attirer l'attention sur la composition de la population carcérale fédérale. Il est clair que le Service a affaire à plus de délinquants violents.

Parmi ces délinquants, les auteurs de vol qualifié sont ceux pour lesquels le mouvement est le plus grand, pour ce qui est tant de l'incarcération que de la liberté sous condition; ils ont plus d'infractions antérieures à leur actif (en tant qu'adolescents et en tant qu'adultes) et un taux élevé de récidive. Ces constatations donnent à penser qu'il convient de leur offrir des programmes et des services spécialisés.

Le mouvement est beaucoup plus lent pour les auteurs d'homicide incarcérés dans les établissements fédéraux que pour les délinquants coupables d'autres catégories d'infractions graves (principalement en raison de la durée plus longue des peines). Les délinquants de ce groupe réussissent mieux que les autres délinquants violents après leur mise en liberté. Toutefois, leur nombre augmente à un rythme notable dans les établissements fédéraux, et ils posent aux autorités correctionnelles d'autres problèmes que les délinquants purgeant des peines plus courtes.

Le nombre de délinquants sexuels continue d'augmenter dans les établissements fédéraux, et de diminuer lorsqu'ils sont sous surveillance dans la collectivité. Leurs antécédents criminels et leur taux de récidive donnent à penser que les délinquants sexuels, en tant que groupe, pourraient avoir des activités

criminelles plus diverses que par le passé. Il convient de les suivre avec attention durant le processus de réinsertion.

En résumé, les renseignements sur les cas fournis par nos systèmes informatisés d'évaluation permettent d'affecter en priorité les ressources disponibles et les moyens de contrôle à certains segments de la population de délinquants sous responsabilité fédérale, de façon à mieux gérer le risque.

1. 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
2. MOTIUK, L.L. «Le point sur la capacité d'évaluer le risque», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, no 2, 1993, p. 14-18. Voir aussi MOTIUK, L.L., «Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID)», *Forum*, vol. 9, no 1, 1997, p. 18-22 et TAYLOR, G., «Le classement des délinquants selon le niveau de risque et de besoins, *Forum*, vol. 9, no 1, 1997, p. 32-35
3. MOTIUK, L.L. et PORPORINO, F.J., *Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : étude des libérés sous condition*, Ottawa, Service conditionnel du Canada, 1989. Voir aussi MOTIUK, L.L., «L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : un outil de surveillance efficace», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, no 1, 1997, p. 8-12.4. MOTIUK, L.L. et BELCOURT, R.L., *Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : revue de fin d'année 1996*, Résumé de recherche B-16, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1997.
5. MOTIUK, L.L., BELCOURT, R.L. et NAFEKH, M., *Recidivism Among Federal Offenders: A Three Year Follow-up*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1997.
6. BLANCHETTE, K., «Le classement des délinquantes en vue des interventions correctionnelles», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, no 1, 1997, p. 36-41.